

Séance du 24 avril 2026

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'OULCHES dûment convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Claude MERIOT Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 10
Nombre de conseillers municipaux votants : 10
Nombre de conseillers municipaux pour : 10
Date de la convocation : 13 avril 2026
Résultat du vote : adoptée

Présents : Claude MERIOT, Bernard RETAILLAUD, Gilles RODIER, Jean-Louis BELIERES,
Thierry DEMARS, Louis LAFORGE.
Marie-José VIVIE, Dominique TARDY, Olivia LACIPIERE, Tiphaine FRANCHAISSE.

Absent excusée : Martine JOLIVET.

Madame Dominique TARDY a été élue secrétaire.

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-3° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

- La création à compter du 1^{er} juin 2026 d'un emploi permanent de Adjoint Technique territorial dans le grade de Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de maximum 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier de son expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Président de séance,
Claude MERIOT

Secrétaire de séance

Dominique TARDY
Accusé de réception en préfecture
213614720260424-DE-022-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026